

LA SANTÉ—LA TOXICITÉ DU CHLORURE MERCURIQUE ET DU
DIPHÉNYL POLYCHLORÉ

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, il devient de plus en plus clair que nous vivons une époque de maladie de l'environnement. L'urbanisation et l'industrialisation toujours plus poussées, et spécialement l'évolution technologique, ont tellement modifié l'environnement que l'homme, les animaux et les végétaux sont entourés de polluants toujours plus nombreux.

Récemment, un chercheur de l'institut national du cancer déclarait que, dans ce dernier quart du siècle, le cancer peut être considéré comme le produit de la technique et de l'activité économique, lesquelles en sont la clé. La semaine dernière, un biochimiste des services de recherche de l'Université McMaster de Hamilton a déclaré dans les journaux que 90 p. 100 des cancers trouvent leur cause dans l'environnement, et qu'actuellement on cherche à les guérir plutôt qu'à en supprimer les causes.

Compte tenu de ces propos et des preuves flagrantes de l'existence de nouvelles substances toxiques dans l'environnement, nos gouvernements devraient entreprendre sans tarder, de concert avec les spécialistes des universités et de l'industrie, une étude complète des divers polluants. L'élimination des polluants nocifs actuels et la prévention des substances toxiques à l'avenir ne contribueront pas seulement à l'amélioration de la santé, mais réduiront également les frais des programmes hospitaliers et médicaux tout en épargnant bien des heures et des années-hommes dans nos industries.

Les statistiques alarmantes et les nouvelles révélations au sujet des effets nocifs des polluants m'ont incité à demander le 14 octobre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) si des fonctionnaires de son ministère avaient augmenté le taux maximal de tolérance pour le chlorure mercurique et le diphényl polychloré. Le ministre a alors révélé que les résultats d'études récentes sur le diphényl polychloré préoccupaient gravement son ministère et que ses fonctionnaires étudiaient l'opportunité d'établir des normes peut-être plus strictes que celles en vigueur aux États-Unis.

● (2210)

Il est maintenant généralement reconnu que le chlorure vinylique, gaz incolore qui est l'élément essentiel dans la fabrication du vinyl polychlorique, est la cause d'un nombre croissant de cas d'angio-sarcome du foie. On craint également que le vinyl polychlorique qui entre dans la fabrication de contenants et d'emballages de plastique pour les aliments et les boissons, n'affecte ces produits et entraîne ainsi le cancer, des malformations congénitales et des maladies du foie et des reins.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'on ait négligé par le passé d'examiner et de tester suffisamment les substances toxiques vendues sur le marché et de les déceler avant qu'elles ne soient disséminées dans l'air ambiant et dans les aliments. Il semble que la plupart des décisions prises au Canada concernant les polluants de l'environnement et de leur seuil de tolérance se fondent sur les travaux exécutés par des scientifiques américains et sur les règlements établis par les autorités sanitaires à Washington.

Je crois que les autorités sanitaires canadiennes devraient prendre plus d'initiatives, c'est-à-dire mener des enquêtes et établir des règlements en ayant recours à des spécialistes canadiens au lieu d'attendre et parfois de suivre aveuglément les exemples étrangers. Il est plus que

L'ajournement

temps que nous réexaminions notre politique actuelle en matière de santé publique, la situation de la toxicologie ainsi que les lois anti-pollution. Nous devons faire davantage pour empêcher que de nouvelles substances toxiques ne se répandent dans l'environnement tout en examinant les polluants actuels, les additifs alimentaires et les drogues. Toute hésitation à prendre les mesures qui s'imposent ne fera qu'aggraver nos problèmes et causer des torts irréparables. Il faut agir sans tarder avant que d'autres catastrophes ne s'abattent sur un public désarmé.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député a abordé un domaine qui se place au premier rang des préoccupations actuelles du Canada. Mais tout d'abord, le député sera certainement d'accord lorsque je dirai que le Canada ne néglige pas les problèmes de la pollution. En fait, en ce qui concerne la mise en place des structures juridiques et les progrès techniques, le Canada est un des pays les plus avancés.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comme le député s'en souviendra certainement, oriente ses nouveaux programmes de santé en se préoccupant, plus que jamais des maladies pouvant être causées par l'environnement. Il faut que le ministère se soucie encore plus d'améliorer la santé des Canadiens grâce à des travaux touchant l'environnement.

En ce qui concerne le diphényl polychloré, je suis heureux d'avoir l'occasion de communiquer aux députés des renseignements nouveaux importants.

Le 3 octobre 1975, le ministère de la Santé de l'Ontario recommandait que le saumon Coho pêché dans la rivière Crédit ne soit pas consommé plus d'une fois par semaine et demandait aux femmes enceintes de s'en abstenir. On avait en effet constaté que l'on relevait des taux de ce produit de 20 parties par million, dans les portions consommables de saumon Coho. S'il n'y a aucune pêche commerciale de ce poisson, il est cependant pêché et consommé par les amateurs de pêche.

D'après les études faites par la Direction de l'inspection des pêches, à Environnement Canada, les poissons d'eau de mer et la plupart des poissons d'eau douce contiennent des résidus de diphényl polychloré de moins de cinq parties par million. D'après les études menées par la Direction de la protection de la santé, la contamination des autres aliments par le diphényl polychloré, et en particulier les produits laitiers, les œufs et la volaille, est très faible et souvent indétectable.

L'administration américaine de l'alimentation et des drogues a fixé le niveau de tolérable de diphényl polychloré dans le poisson à 5 ppm en 1972, taux établi d'après quelques données toxicologiques dont elle disposait à cette date. Mais il faut souligner que l'on commence à disposer de beaucoup plus de renseignements en ce qui concerne la sécurité des diphényles polychlorés. A l'époque, les services ministériels n'avaient pas recommandé de niveau tolérable parce qu'ils ne disposaient pas des données toxicologiques et de contrôle permettant de présenter des recommandations de caractère scientifique. Mais depuis lors, ils ont travaillé sans répit pour se procurer ces données, et ils sont entrés en communication avec les hommes de science de tous les pays qui font des recherches sur les diphényles polychlorés.

Il importe pour le Canada d'effectuer des travaux en ce domaine, comme l'a dit le député, et il sait que nous nous y sommes attaqués. Mais il ne faut pas non plus se désintéresser des recherches internationales.